

<p>Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux & Départementaux, Responsables Arbitres de région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral</p> <p>Rapporteurs : Evelyne GLAIZE & Benoit RAVIER Date de remise : 19 octobre 2021 Date de diffusion : 22 octobre 2021</p>	<p>Membres présents : Jean-Jacques BECQUET (Visioconférence), Jean-Michel CLEROY, Thierry DEFRANCE de TERSANT, Geneviève FREUND (Visioconférence), Evelyne GLAIZE, Julien MEGRET, Catherine PELLEN, Edwige ROLAND, Jean CHESSE.</p> <p>Absents excusés : Dominique OHLMANN</p> <p>Invités : Benoit BINON, DTN, Benoit RAVIER, Directeur Administratif</p>
---	--

Sommaire

1	PROCES VERBAL DERNIERE REUNION (Cf. 📖)	1
2	INFORMATIONS DU PRESIDENT ET INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES	1
4	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	2
5	REPRISE DES ACTIVITES FEDERALES	3
6	DEBATS	4
7	VALIDATIONS FEDERALES (C.f. 📖)	4

Les débats

1 PROCES VERBAL DERNIERE REUNION (Cf. 📖)

1.1 Procès-verbal de la réunion de bureau du 3 septembre 2021

Aucune remarque n'est faite sur la circulaire n° 608.

La circulaire d'information n° 608 – procès-verbal de la réunion de bureau du 3 septembre 2021 est adoptée à l'unanimité des votants.

2 INFORMATIONS DU PRESIDENT ET INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

2.1. Le congrès de la World Archery

Le Président revient sur le congrès de la World Archery qui s'est déroulé à Yankton en amont des championnats du monde.

Parmi les motions qui ont été adoptées figure une proposition visant à modifier la dénomination officielle des groupes d'âge sans changer de découpage (de cadet, junior et masters à moins de 18 ans, moins de 21 ans et 50 ans et plus). Concernant les disciplines de parcours, il y a une modification de la répartition dans les groupes par souci d'équité (répartition dans les groupes pour les matches). Ce changement a donc un impact sur notre règlement et il faudra en tenir compte.

Désormais, il sera également permis de tirer des épreuves en salle à l'extérieur, un changement instauré suite aux Indoor Archery World Series virtuelles de l'hiver dernier qui avaient vu les athlètes s'affronter partout où ils avaient pu trouver un espace suffisant pour tirer en toute sécurité pendant la pandémie.

Les propositions visant à introduire l'arc nu (barebow) dans le programme des championnats du monde de tir à l'arc, à diminuer le nombre de flèches tirées en qualifications (de 72 à 60), l'ajout d'un anneau à 11 points au blason en plein air pour les archers à poulies n'ont pas remporté la majorité des suffrages.

Le Président Ugur Erdener a été réélu jusqu'en 2025. Il était le seul candidat et il s'agit de son dernier mandat. Nous avons également eu deux élus, Dominique Ohlmann (réélu au Comité para archery) et Constance Terrier (élue à la Commission des statuts et règlements) qui complètent nos membres déjà élus Jean-Michel Cléroy, Olivier Grillat et Michel Daumas. Félicitations à eux.

La France a été récompensée en finissant 3^{ème} nation sur le circuit Coupe du Monde 2021.

2.2. CNOSF / Ministère des sports

- Le Pass sport
200 clubs affiliés à la FFTA ont enregistré au moins une licence avec ce dispositif.
- Pass sanitaire
Il n'y a pas de perspective d'allègement avec une contrainte supplémentaire depuis le 1^{er} octobre pour nos clubs dans l'accueil du public mineur. Le mouvement sportif pousse pour infléchir la position du gouvernement.
- Assemblée générale du CNOSF
Evelyne GLAIZE a représenté la fédération à cette occasion. Une présentation des six axes stratégiques a été effectuée ainsi que l'organisation de la gouvernance politique du CNOSF. Différents points de situation ont été faits. Des états généraux des clubs seront créés prochainement, l'appel à candidature pour intégrer les commissions du CNOSF a été lancé (deux candidats pour la FFTA : Michel Daumas et Thierry Defrance de Tersant) et la rémunération de la Présidente (Brigitte Henriques) a été votée.

2.3. Le prochain contrat de délégation

La fédération réalise en ce moment la demande de délégation pour les disciplines dont elle veut avoir la responsabilité. Le Para-tir à l'arc est intégré à cette demande pour la prochaine olympiade.

La loi contre le séparatisme a impacté le sport. Désormais, l'octroi de la délégation ainsi que le contenu et les modalités du contrat sont subordonnés à la conclusion d'un contrat de délégation entre l'Etat, représenté par le ministre chargé des sports, et la fédération concernée. Le décret visant à préciser les modalités et le calendrier ne devraient pas être publiés avant le mois de décembre prochain soit en même temps que les décisions de délégations des disciplines. Au mieux une signature de ce contrat pourrait être envisagée à la fin du 1^{er} trimestre 2022. Tout ceci ne facilite pas la rédaction de la demande.

L'évaluation de la fédération se fera sur la base de ce contrat, sur des domaines ne relevant pas du sport.

2.4. Salon des Maires (16/17/18 novembre)

La fédération bénéficie d'un avoir suite à l'annulation du salon l'année dernière et sera présente avec un stand. La communication sera axée sur les services pour les scolaires et les liens avec les clubs. Est programmée une intervention du Président de la communauté de communes de Riom qui commentera la signature d'une convention pluriannuelle entre la fédération, le club de Riom et la communauté de communes.

3 FINANCES

- Les finances de la FFTA
Le trésorier fait un point sur les fonds associatifs et la trésorerie. Les prises de licence sur le mois de septembre sont positives. Une projection sera plus efficiente fin octobre.
- Les finances du COFTA
Julien Mégret avance un résultat négatif en perspective (-300.000€). Par rapport au budget initial, l'impact lié au surcoût de la Covid est très important (236 000 € car nombreuses mesures nécessaires et imposées par le gouvernement). La pandémie a aussi joué sur la diminution d'autres recettes comme la billetterie et le partenariat.

4 DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

4.1. Bilan du Championnat du Monde (Yankton 19/26 septembre 2021)

Le positionnement du Championnat du monde était particulier puisque situé juste après les Jeux Olympiques. Il y a eu 280 tireurs contre 380 habituellement.

La France a ramené une médaille avec l'équipe arc classique femme. Ça faisait 34 ans qu'il n'y avait pas eu de médaille en arc classique femme en championnat du monde. L'équipe était jeune (19 ans de moyenne d'âge).

L'absence de médaille en arcs à poulies est une déception (c'était aussi le cas en 2009).
Lisa Barbelin termine 5^{ème} arc classique. Il s'agit du meilleur classement depuis 2011 (Bérangère Schuh).
Pour la finale de la coupe du monde nous avons un représentant : Adrien Gontier. Le tirage n'a pas été favorable puisqu'il tombe d'entrée contre le numéro 1 mondial qui le bat.

4.2. A.N.S.

Un référent a été nommé pour le tir à l'arc. Une rencontre est programmée en octobre pour faire un bilan des derniers Jeux Olympiques.

Pour le conventionnement, un complément au contrat de développement est espéré et serait la bienvenue pour le plan de prévention des violences, qui n'est pas soutenu financièrement par l'état.

4.3. Trophée des mixtes

Le Trophée des mixtes se déroulera en mai 2022 (date et lieu à déterminer).

5 ACTIVITES FEDERALES

5.1. Les championnats de France

○ Le championnat de France tir en campagne par équipe

L'organisation s'est bien passée. 39 équipes sur 48 possibles. Suite aux échanges avec les clubs sur le tirage au sort pour l'attribution des cibles au moment des qualifications (grosse différence de niveau), une réflexion est à mener par la commission.

Le bilan financier est positif grâce au soutien des institutionnels et il n'y a pas eu de sponsors privés.

Un petit film a été réalisé sur ce championnat par le club organisateur.

○ Le championnat de France tir 3D par équipe

Bonne organisation malgré les écueils en amont avec les institutionnels locaux. Là encore le bilan financier est positif avec cette fois-ci des sponsors privés. Il y a eu un retard dans la transmission des résultats consécutif aux contraintes de la municipalité qui a demandé de libérer les installations le plus rapidement possible.

Proposition de la commission parcours : Compléter l'accompagnement de la fédération (mise à disposition de matériel informatique et de communication, gestion des scores, production d'images) sur les différents championnats. Une proposition sera budgétisée pour 2022. Pour la réalisation de la production d'image il est compliqué de faire du direct pour les disciplines de parcours car souvent existence de problèmes de connexion et de matchs en simultanés. En revanche, il est envisageable de faire des vidéos à diffuser à posteriori de l'évènement.

5.2. « Partage tes flèches »

L'opération a été lancée il y a quelques jours. Les retours du terrain montrent que le délai est jugé trop court. L'opération a été relayée dans la newsletter d'Olbia conseil. Une prolongation a été communiquée.

5.3. Statistiques licences 2021/2022

Pour l'instant la prise de licence est au même niveau que la saison 2020 de date à date puisque l'on dénombre 39356 licenciés au 7 octobre.

On peut souligner le nombre important de création de licences (+2000 créations) par rapport à la saison 2020.

Le taux de renouvellement est important avec 55% des licenciés de l'année dernière contre 47(50% de moyenne sur les autres années). 80 clubs sont en avance par rapport à leurs effectifs 2020.

Il reste toutefois difficile de se projeter et il faut rester vigilant sur ces premiers chiffres positifs.

La moyenne d'âge est de 40 ans chez les hommes et 32 chez les femmes. Le nombre de jeunes licenciés est en augmentation.

Un point sur la reprise des licences chez les arbitres sera fait après le 15 octobre.

5.4. Communication avec les clubs

Edwige, élue en charge des relations avec les clubs, a mis en place un espace de discussion pour échanger avec des clubs (Quels sont les besoins, idées, ressources). Il s'agit d'une phase Test.

6 DEBATS

6.1. Structuration de l'organigramme et des services

Le bureau fait un point sur l'organisation de l'activité du siège fédéral. Plusieurs départs à la retraite sont programmés en 2023 et 2024. Une réorganisation des missions est envisagée.

6.2. Stratégie emploi FFTA

Conformément au projet fédéral, lors d'une précédente réunion le comité directeur s'était déclaré favorable à établir une stratégie d'emplois pour permettre aux instances déconcentrées dans un premier temps de continuer leur professionnalisation sur le volet du développement. Pour mener à bien ce projet, il est décidé de réaliser un état des lieux de l'emploi et d'élaborer par la suite un ou deux scénarios pour définir un « plan emploi ». Il sera réalisé au travers d'une mission (externe). La direction technique est chargée de la mise en place.

6.3. Arbitres (responsable concours)

Pendant la période Covid, la fédération avait autorisé une dérogation au règlement en permettant à l'arbitre du club d'être nommé arbitre responsable sur un concours organisé par son club.

Le bureau se positionne sur la prolongation de cet aménagement eu égard au contexte sanitaire délicat toujours présent pour la saison salle (peu de formations continues, arbitres ne souhaitant pas se faire vacciner ou reprendre leur licence).

Cette dérogation s'applique à la condition que l'arbitre dispose de l'option concernée.

Le bureau directeur accepte à l'unanimité la prolongation de cette dérogation.

7 VALIDATIONS FEDERALES (C.f. 📖)

7.1. Calendrier 2022

- Attribution du championnat de France campagne scratch et jeunes (1^{er} au 7 août 2022)

Le comité départemental 38 et le club Monestier de Clermont se sont portés candidats.

La candidature est acceptée à l'unanimité des votants.

- Validation du calendrier 2022

Le calendrier 2022 a été validé par le bureau directeur à l'unanimité des votants à l'occasion d'un vote électronique le 24 septembre 2021.

7.2. Calendrier 2023

- Championnat de France et Elite de tir 3D (9 au 13 août 2023)

Le club de Bourg-Saint-Maurice (73) s'est porté candidat à l'organisation.

La candidature est validée à l'unanimité des votants.

- Championnat de France tir nature (mai 2023)

Le club de Ploec-sur-Lié (22) a déposé sa candidature.

La candidature est validée à l'unanimité des votants.

Le bureau rappelle qu'il n'y a toujours pas de candidat pour l'organisation de ces deux championnats pour la saison 2022. Un appel à candidature sera réalisé.

7.3. Validation des équipements – 50 salles pour le tir à l'arc

Sur proposition du groupe de travail, trois projets sont présentés et soumis à l'approbation du bureau directeur

- Sarcelles – Subvention de 10.000€
- La Sentinelle de Briennon – Subvention de 10.000€
- Archers des Sources – Subvention de 10.000€

Les trois propositions ont fait l'objet d'un vote indépendant avec à chaque fois un vote à l'unanimité des votants.

7.4. Validation de la date de l'assemblée générale

La date du Samedi 26 mars 2022 est proposée.

7.5. Stratégie emploi

Il est proposé de valider le principe de l'embauche d'une personne pour l'étude et la formalisation d'un plan emploi en contrat à durée déterminée. La direction technique nationale formalisera plus en détails la mission et le temps de cette mission.

La proposition est validée à l'unanimité.

Le Journal Officiel du bureau du 8 octobre 2021

1 PROCES VERBAL DERNIERE REUNION

1.1. Procès-verbal de la réunion de bureau du 3 septembre 2021

La circulaire d'information n° 608 – procès-verbal de la réunion de bureau du 3 septembre 2021 est adoptée à l'unanimité des votants.

6 DEBAT

6.3. Arbitres (responsable concours)

Le bureau valide à l'unanimité le prolongement (jusqu'à la fin de la saison en salle) de la dérogation pour désigner l'arbitre de son club responsable du concours qu'il organise.

7 VALIDATIONS FEDERALES

7.1. Calendrier 2022

Le championnat de France campagne scratch et jeunes (1^{er} au 7 août 2022) est attribué au comité départemental 38 et au club de Monestier de Clermont à l'unanimité.

Le calendrier 2022 est validé à l'unanimité des votants par vote électronique le 24 septembre 2021.

7.2. Calendrier 2023

Le Championnat de France et Elite 3D (9 au 13 août 2023) est attribué au club de Bourg-Saint-Maurice (73) à l'unanimité des votants.

Le Championnat de France tir nature (mai 2023) est attribuée au club de Ploec-sur-Lié (22) à l'unanimité des votants.

7.3. Validation des équipements – 50 salles pour le tir à l'arc

Le bureau valide à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- Sarcelles – Subvention de 10.000€
- La Sentinelle de Brienon – Subvention de 10.000€
- Archers des Sources – Subvention de 10.000€

7.4. Validation de la date de l'assemblée générale

Samedi 26 mars 2022.

7.5. Stratégie emploi

Le principe de l'embauche d'une personne en contrat à durée déterminée est validé à l'unanimité des votants.